



AVANT-GARDE TURRIPINOISE

Saison 2026 - 2027



ANCIENS ADHERENTS DE LA SAISON 2025-2026

Pré-Inscriptions administratives uniquement pour les anciens adhérents du **22 juin au 5 juillet 2026**.

Païement aux dates suivantes qui validera l'inscription définitive :

- **Vendredi 28 août de 16h00 à 19h00 au local de l'Avant-Garde**
- **Samedi 29 août de 9h00 à 13h00 au local de l'Avant-Garde**

En cas d'impossibilité, vous pouvez envoyer un parent ou un ami. Il n'y aura pas d'autres dates.

NOUVEAUX ADHERENTS

Pré-Inscriptions administratives **entre le 1^{er} et le 4 septembre 2026**, en fonction des places encore disponibles.

Le lien sera disponible le moment venu.

Païement à la date suivante qui validera l'inscription définitive :

- **Samedi 5 septembre de 9h00 à 13h00 au local de l'Avant-Garde, 2 Rue Ferdinand Faulcon, 1^{er} étage**

En cas d'impossibilité, vous pouvez envoyer un parent ou un ami. Il n'y aura pas de seconde date.

TARIF COTISATION ANNUELLE

PRIM'GYM	170 € par personne
POUSSINS (filles ou garçons)	200 € par personne
JEUNESSES ou PUPILLES	230 € par personne
AINEES ou ADULTES	230 € par personne
GYM JUGE (obligation de suivre les formations) 1 ^{ère} année / GYM AIDE-MONITEURS - 1 ^{ère} année	Tarif de la section
GYM JUGE (obligation de suivre les formations) - à partir de la deuxième année	80 € par personne
MONITEURS (à partir de la 2 ^{ème} année) / COMITE DIRECTEUR pratiquant une activité	40 € par personne
MUSICIENS	115 € par personne
RANDONNEE	50 € par personne

La cotisation représente l'adhésion au club et couvre en partie les frais :

- De licence
- D'assurance « mini »
- D'engagement aux compétitions

Séances d'essai les semaines du 7 et 14 septembre 2026. Si l'adhérent ne poursuit pas le dossier complet sera retourné.

Entre le 21 septembre et le 31 octobre, 40 € seront retenus pour frais de dossier engagés par l'Avant-Garde Turripinoise.

Après le 31 Octobre 2026, aucun remboursement de cotisation ne sera fait quel que soit le motif.

ATTENTION ! Tout arrêt ou abandon même pendant les semaines d'essai doit être signalé par écrit postal ou par mail à l'adresse de l'Avant-Garde Turripinoise : contact@avantgardeturripinoise.fr



AVANT-GARDE TURRIPINOISE



La cotisation totale est due pour valider l'inscription (chèque(s) – espèce (faites l'appoint) - CB)

Attention ! Un ou des chèques de caution vous seront demandés pour toutes les aides. Merci de ne pas compléter les chèques à l'avance. Possibilité de payer en trois fois (encaissement sur fin octobre, fin novembre et fin décembre).

Des réductions sont possibles si vous détenez :

- Un **ticket loisir de la Mairie de votre domicile**. Apporter le justificatif complété par la Mairie.
- Une **carte TATTOO** (collégiens). Les cartes TATTOO seront scannées sur place. **Attention !** Il vous faudra au préalable l'activer en suivant les indications envoyées par courrier avec la carte. En cas de carte non reçue, un chèque de caution vous sera demandé. Vous aurez **jusqu'à fin septembre** pour envoyer la copie de la carte : contact@avantgardeturripinoise.fr. Le chèque de caution sera alors encaissé ou rendu. Le montant maximum autorisé est de 60 euros.
- Une **carte Pass'Région jeunes** « adhésion sport » (lycéens). **Apporter une photocopie + mot de passe**. Un chèque de caution vous sera demandé. En cas de carte non reçue, vous aurez **jusqu'à fin septembre** pour envoyer la copie de la carte et le code : contact@avantgardeturripinoise.fr. Le chèque de caution sera alors encaissé ou rendu. Le montant est de 30 euros.
- Un **mail émanant du Ministère des sports des Jeux Olympiques et Paralympiques (Pass'Sport de l'Etat)** sur lequel est inscrit le nom de votre enfant avec un code Pass'Sport Individuel et unique. **Apporter une copie du mail et/ou le code inscrit sur le mail**. En cas de mail non reçue, un chèque de caution vous sera demandé. Vous aurez **jusqu'à fin septembre** pour transférer le mail contact@avantgardeturripinoise.fr. Le chèque de caution sera alors encaissé ou rendu. **Le montant est de 70 euros pour les jeunes de 6 à 17 ans révolus lors de l'inscription.**

Vous trouverez également sur le site internet les documents suivants :

- Document d'information sur les inscriptions et les tarifs
- Les horaires et lieu d'entraînement par classe d'âge
- Le règlement intérieur
- Le questionnaire de santé mineur et majeur
- Le certificat médical à faire compléter par votre médecin
- Le tableau de garanties d'assurance du club
- Le tuto pour inscription administrative sur COMITI (**à partir du 1^{er} septembre**)